Régie de l'énergie Québec

Bureau du secrétaire

Montréal, le 8 septembre 2016

Par dépôt électronique (SDÉ)

Me Éric Fraser
Affaires juridiques - Hydro-Québec
75, boulevard René-Lévesque Ouest, 4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2017-2018
Dossier de la Régie : R-3980-2016

Cher confrère,

Dans la preuve déposée au soutien de la demande citée en objet, le Distributeur présente le solde du Compte d'écarts - Évènements imprévisibles en réseaux autonomes. Ce compte fait état des coûts liés au déversement d'hydrocarbures dans le port de Cap-aux-Meules. Le Distributeur indique que, dans sa décision D-2015-150, la Régie a autorisé le Distributeur à mettre en place un compte d'écarts hors base de tarification afin d'y verser les coûts liés à de tels évènements, en deçà de 50 M$, en vue de leur disposition ultérieure dans les tarifs et fixe à 15 M$ par évènement le seuil minimum des coûts à être inclus dans le compte d'écarts hors base de tarification. Cependant, le Distributeur ne demande pas la disposition des coûts liés à cet événement dans le présent dossier :

> *À des fins d'efficience réglementaire et compte tenu du fait que les travaux de décontamination dans le port de Cap-aux-Meules se poursuivront jusqu'à la fin de 2017, le Distributeur juge approprié d'attendre la fin des travaux avant de présenter sa demande de disposition des coûts liés à cet événement*[1].»

---

[1] B-0042, p. 17

La Régie rappelle que, dans sa décision D-2015-150, elle indiquait ce qui suit :

> « *À des fins d'efficience réglementaire et compte tenu du fait qu'une enquête est en cours relativement aux circonstances entourant le déversement d'hydrocarbures dans le port de Cap-aux-Meules, la Régie juge approprié d'attendre les conclusions de cette enquête avant de disposer des coûts de cet événement, excluant le montant de 9,8 M $ sur lequel elle a déjà statué*[2].»

Tel que mentionné par le ROEÉ[3] et l'UC[4], il est connu que l'enquête est terminée et que ses conclusions ont été divulguées. En conséquence, la Régie demande au Distributeur de déposer au présent dossier le rapport d'enquête gouvernemental sur le déversement d'hydrocarbures dans le port de *Cap-aux-Meules*, **au plus tard le 12 septembre 2016, à 12h.**

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

[2] Page 23, par. 96.
[3] C-ROEÉ-0002, p. 6.
[4] C-UC-0002, page 6.

Tour de la Bourse, Case postale 001
800, rue du Square-Victoria,
2e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452, p. 225
Sans frais : 1 888 873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
www.regie-energie.qc.ca